



District du Gers de Football

COMMISSION CAISSE DE SOLIDARITE

Réunion de 27 Juin 2018 à 18h30

Procès-verbal N°01

Membres de la Commission : Mmes. MAGNOAC - VANCOILLIE, MM. GEISSELHARDT – VAVASSORI - WEIMAR-DIOUF

Membres présents : Mmes MAGNOAC - VANCOILLIE, MM. DIOUF - VAVASSORI

Membres excusés : MM GEISSELHARDT - WEIMAR

Objet de la réunion : examen de cinq dossiers.

Dossier n°1 : Luc DUCHEMIN (ET.S. GIMONT) licence n°1816525877

Accident sportif du 18-11-2017 lors du match GIMONT 2 / AUCH FOOTBALL 3 (Excellence District).
Après examen des courriers, pièces et justificatifs fournis, la Commission décide d'attribuer à M. DUCHEMIN une aide financière exceptionnelle de 250€. Cette aide étant forfaitaire et non susceptible de révision.
Un courrier de la présente décision avec le règlement correspondant sera transmis à l'intéressé avec copie à l'ET.S. GIMONT.

Dossier n°2 : Patrick CASTERA (F.C. VALLEE DE L'ARRATS) licence n°1839750421

Accident sportif du 10-06-2017 lors du match GIMONT 2 / VALLEE DE L'ARRATS (finale Coupe du Gers Jeff Aucourt).
Après examen des courriers, pièces et justificatifs fournis, la Commission juge le dossier de M. CASTERA inadéquat eu égard aux dispositions de l'article 5 du règlement de la Caisse de Solidarité.
Cette décision n'est pas susceptible de révision ou d'appel.
Un courrier de la présente décision sera transmis à l'intéressé avec copie au F.C. VALLEE DE L'ARRATS.

Dossier n°3 : Guillaume BREUILS (AUCH FOOTBALL) licence n°1829719291

Accident sportif du 20-05-2017 lors du match AUCH FOOTBALL 2 / F.C. LOURDES (D.H.R.)
Absence de pièces justificatives demandées. A défaut de communication d'ici le 30 juillet 2018, ce dossier sera définitivement classé sans suite. Courrier à transmettre à l'intéressé avec copie au club d'appartenance.

Dossier n°4 : Camille RAUTUREAU (A.S. MONFERRAN SAVES) licence n°2544086363

Accident sportif du 23-04-2017 lors du match A.S. MONFERRAN SAVES / EAUZE F.C. (¼ finale Coupe du Gers Julie PEGUILHAN)
Absence de pièces justificatives demandées. A défaut de communication d'ici le 30 juillet 2018 ce dossier sera définitivement classé sans suite. Courrier à transmettre à l'intéressée avec copie au club d'appartenance.

Dossier n°5 : Jérôme LAUDET (SUD ASTARAC 2010) licence n°1820363484

Accident sportif du 15-03-2014 lors de match MONFORT 2 / SUD ASTARAC 2010 3
Suite à une indemnisation judiciaire et conformément à son engagement, M. LAUDET a remboursé à la Caisse l'avance de 750€ qui lui avait été faite en date du 16 avril 2015.

Fin de la réunion à 19h30.

Le Secrétaire de la Commission
G. VAVASSORI